



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Date de la convocation :
26 Juin 2020

Date d'affichage :
26 Juin 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHAR, M. Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCCO.

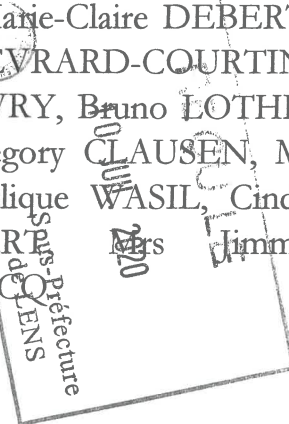
Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusée ayant donné procuration : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Commission Suivi de Site



Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour les entreprises VYNOVA et MAXAM.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le1.0. JUIL. 2020.....

Publiée et Notifiée le
.....15 JUIL. 2020.....

Le Maire,

Laurent Poissant



Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Monsieur Romain Drumez, en qualité de représentant titulaire ;

Monsieur Laurent Poissant, Maire, en qualité de représentant suppléant ;

A la Commission de Suivi de Site (C.S.S.)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

